

Livret scolaire dématérialisé pour l'examen du Baccalauréat professionnel

Session 2022

[Calendrier 2021 du diplôme national du brevet, des baccalauréats, des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et du brevet de technicien](#)

Texte réglementaire

L'Arrêté du 17-6-2020 - J.O. du 5-7-2020 publié au BOEN n° 28 du 10 Juillet 2020 ([NOR : MENE2012530A](#)) modifie le livret scolaire pour l'examen du baccalauréat professionnel (à compter de la session 2022) et pour les Baccalauréats général et technologique (à compter de la session 2021).

Ci-joints les annexes 1 et 2 de cet arrêté :

- Annexe 1 : [Livret scolaire pour l'examen du baccalauréat professionnel](#)
- Annexe 2 : [Définition par baccalauréat professionnel des compétences évaluées en enseignement de spécialité](#) (exemple)

**Livret
scolaire**
pour l'examen
du baccalauréat

arrêté du 17 juin 2020

**voie
professionnelle**

Spécialité

.....

Option

.....

Nom de l'élève

Prénoms

Date de naissance

Nom et adresse de l'établissement

1. CANDIDATS ET VOIES DE FORMATIONS CONCERNÉES

Sont concernés par le livret scolaire l'ensemble des candidats des **établissements publics ou privés sous contrat, en formation initiale sous statut scolaire ou sous statut de l'apprentissage**, de la **formation continue**.

Il donne lieu à :

- Un avis en **fin de première** professionnelle pour les jurys de **CAP ou BEP** (certification intermédiaire),
- Un avis en **fin de terminale** professionnelle pour les jurys de baccalauréat professionnel.

Diplômes préparés : CAP, BEP, Mentions

Complémentaires, Brevets professionnels, Baccalauréats Artisanat et métiers d'art (Bac Pro AMA), Baccalauréats professionnels.

2. FORME ET CONTENU DU LIVRET SCOLAIRE

Pour la session 2021 :

Se référer, sauf information contraire du Ministère de l'EN, au [Bulletin officiel n°42 du 18 novembre 2010](#) qui propose en fin de bulletin un modèle de livret scolaire Bac Pro 3 ans incluant la certification intermédiaire (CAP ou BEP) ainsi que de [CAP](#).

Si les établissements peuvent utiliser une version papier, ils peuvent avoir **recours à une version numérique** dans un contexte de crise sanitaire. La version finale éditée devra être revêtue des signatures réglementaires.

Les rubriques à renseigner s'appuient **sur le règlement d'examen du diplôme** présenté par le candidat avec éventuellement une déclinaison des différentes unités. **L'ordre des unités certificatives** est celui proposé aux règlements d'examen et **leur dénomination** celle des bordereaux de notation des DEC.

3. RÔLE DU LIVRET SCOLAIRE

Le livret scolaire constitue un outil d'aide à la décision du jury du baccalauréat pour l'attribution du diplôme pour un candidat n'ayant pas obtenu la moyenne à l'examen. Il est également utile pour l'attribution d'une mention au baccalauréat professionnel, pour les candidats ayant obtenu une moyenne à l'examen proche mais inférieure à 12 (mention assez bien), à 14 (mention bien) ou 16/20 (mention très bien).

Sa consultation a lieu lors des **délibérations** qui suivent le premier et le second groupe d'épreuves du baccalauréat. Aux termes de l'article D.337-85 du code de l'éducation, **aucun candidat** ayant fourni un dossier scolaire **ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné son dossier**. Le visa du président du jury atteste de cette consultation.

Le livret scolaire doit être complété par l'ensemble de l'équipe pédagogique **avant** le dernier conseil de classe en **amont** de l'examen.

Il doit consigner **les progrès et les acquis de l'élève** dans les enseignements du cycle terminal du lycée. À ce titre, il doit rendre compte avec rigueur et clarté **des qualités et capacités** propres de l'élève. L'évaluation porte à la fois sur **l'atteinte d'un niveau de connaissances** et sur **le degré de maîtrise des compétences requises** dans les enseignements en référence aux objectifs visés par chacun d'entre eux.

C'est pourquoi, le livret scolaire conjugue **l'évaluation chiffrée** et **une approche qualitative des résultats de l'élève**.

Formule de l'élève

Nom de l'élève

Prénoms

Date de naissance

Scolarité au collège et au lycée

Classes ⁽¹⁾	Année scolaire	Établissement	Commune ⁽²⁾
6 ^e			
5 ^e			
4 ^e			
3 ^e			
2 ^{de} ou CAP 1 ^{re} année			
CAP 2 ^e année			
1 ^{re}			
Termine			

(1) Signaler le cas échéant, la scolarité effectuée en section européenne ou de langue orientale (SELO), en section binationale (SB) ou en section internationale (SI) en précisant la langue de la section.
(2) En cas d'élèves par correspondance, indiquer le domicile de l'élève.
(3) La seconde ligne de chaque classe est prévue pour un éventuel redoublement.

La note annuelle de la réalisation du chef-d'œuvre

Renseignée dans le livret scolaire, elle est prise en compte, **au titre du contrôle continu**, dans la note finale du candidat à l'examen du baccalauréat.

Classe de terminale professionnelle

Classe de première professionnelle

	Évaluation chiffrée		Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève	Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe		
ENSEIGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE				
RÉALISATION D'UN CHEF-D'ŒUVRE Évaluation chiffrée unique en fin d'année scolaire, intégrant les enseignements généraux et professionnels mobilisés dans le cadre de la réalisation du chef d'œuvre	Note annuelle	Effectif du groupe		
		Répartition des notes annuelles individuelles (%)		
		< 8 ≥ 8 et < 12 ≥ 12		

	Évaluation chiffrée		Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève	Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe		
ENSEIGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE				
RÉALISATION D'UN CHEF- D'ŒUVRE Évaluation chiffrée unique en fin d'année scolaire, intégrant les enseignements généraux et professionnels mobilisés dans le cadre de la réalisation du chef d'œuvre	Note annuelle	Effectif du groupe :		
		Répartition des notes annuelles individuelles (%)		
		< 8	≥ 8 et < 12	≥ 12

ÉVALUATION DES ARTS APPLIQUÉS ET CULTURE ARTISTIQUE 2022

Niveau de maîtrise

1 = compét. non maîtrisées
2 = compét. insuffisamment maîtrisées
3 = compét. maîtrisées
4 = compét. bien maîtrisées

			du groupe :				de la vie quotidienne, sociale et professionnelle				1 2 3 4				2 = compét. insuffisamment maîtrisées 3 = compét. maîtrisées 4 = compét. bien maîtrisées
ARTS APPLIQUÉS ET CULTURE ARTISTIQUE	Moyennes		Effectif du groupe :				Rechercher, identifier et collecter des ressources documentaires – Sélectionner, classer et trier différentes informations								Pôles 1 et 2 >>> C.1 à Cl.2
	1 ^{er} tr./ 1 ^{er} sem.		Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)				Analyser, comparer des œuvres ou des produits, les situer dans leur contexte de création				Investigation				Pôles 1 et 2 >>> Cl.3 à Cl.5
	2 ^e tr./ 2 nd sem.		<8	≥8 et <12	≥12		Proposer des pistes de recherche variées et cohérentes en réponse à un problème posé ou un cahier des charges. Opérer des choix pertinents				Expériment. Réalisation				Pôle 3 >>> CE.1 à CE.3 >>> CR.1 (et CR.2)
	3 ^e tr.						Choisir des outils adaptés et traduire graphiquement des intentions				Communicat.				Pôle 4 >>> CC.1 et CC.4
	année		Moyenne annuelle du groupe :				Établir un relevé – Analyser graphiquement des références				Communicat.				Pôle 4 >>> CC.2 et CC.3
							Justifier et argumenter – Structurer et présenter une communication graphique, écrite et/ou orale				Communicat.				Pôle 4 >>> CC.5 et CC.6

Niveau 1 : d'information - « L'élève en a entendu parler et sait où trouver l'information ou la documentation »

L'élève a reçu **une information minimale** sur les notions abordées.
Il est en mesure **d'identifier, de décrire, de reconnaître, de citer.**

Niveau 2 : d'expression - « L'élève sait employer des méthodes d'analyse et exprimer ses idées ».

L'élève a **assimilé les connaissances et le vocabulaire associé au domaine traité.**
Il est en mesure **d'analyser, d'expliquer, de justifier, de transférer.**

Niveau 3 : de maîtrise - « Au travers d'une autonomie méthodologique dans un cadre défini, l'élève sait mobiliser une connaissance liée à un problème simple, explorer par hypothèses et proposer des solutions ».

L'élève a acquis un ensemble de connaissances associé aux domaines et notions abordés.

Il est en mesure de les mobiliser dans un contexte élargi et de les exploiter dans une démarche de conception.

Appréciations des professeurs

Les appréciations **littérales** :

- explicitent les **rapports de l'élève aux apprentissages**,
- mettent en évidence son **degré d'intérêt pour le travail et la matière**,
- sans taire ses faiblesses, n'omettent pas de **mettre l'accent sur ses forces et capacités**, sur la **valeur qu'il a acquise**.

acquise.

	année		Moyenne annuelle du groupe :			Interagir à l'oral, dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle							Appréciation générale professeur sur le niveau d'implication et les progrès des élèves	Nom et signature du ou des professeurs
ARTS APPLIQUÉS ET CULTURE ARTISTIQUE	Moyennes		Effectif du groupe :			Rechercher, identifier et collecter des ressources documentaires – Sélectionner, classer et trier différentes informations								
	1 ^{er} tr./ 1 ^{er} sem.		Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)			Analyser, comparer des œuvres ou des produits, les situer dans leur contexte de création								
	2 ^e tr./ 2 nd sem.		< 8	≥ 8 et < 12	≥ 12	Proposer des pistes de recherche variées et cohérentes en réponse à un problème posé ou un cahier des charges. Opérer des choix pertinents								
	3 ^e tr.					Choisir des outils adaptés et traduire graphiquement des intentions								
	année		Moyenne annuelle du groupe :			Établir un relevé – Analyser graphiquement des références								
							Justifier et argumenter – Structurer et présenter une communication graphique, écrite et/ou orale							

Périodes de Formation en Milieu Professionnel

La **PFMP** dont l'évaluation est qualitative, s'effectue selon **une remarque de synthèse en première et en terminale**.

Elle permet d'apprécier :

- d'une part, la **nature** et le **travail** fournis pendant les PFMP (activités et tâches professionnelles, évaluation des compétences professionnelles et sociales),
- d'autre part, la **conformité de la durée** des PFMP au regard du diplôme concerné.

Classe de terminale professionnelle

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) – CLASSE DE TERMINALE	
Nombre de semaines de PFMP réalisé sur l'ensemble du cycle :	
Synthèse, par le référent ou le professeur principal de Terminale, sur la nature et le travail fournis pendant les PFMP de Seconde, Première et Terminale : - activités et tâches professionnelles confiées - évaluation des compétences professionnelles : connaissances et aptitudes professionnelles, intérêt porté au travail, capacité d'organisation, respect des consignes... - évaluation des compétences sociales : ponctualité, intégration dans l'entreprise et l'équipe, maîtrise des règles du groupe, aptitude relationnelle...	Nom et signature du référent ou du professeur
21	
PFMP effectuée en partie à l'étranger	☐

7. AVIS EN VUE DE L'EXAMEN DU BACCALAURÉAT

L'avis de l'équipe pédagogique attribué à chaque élève peut être « **très favorable** », « **favorable** » ou « **doit faire ses preuves** ».

À côté de ces catégories d'avis, la catégorie « **avis assez favorable** » doit permettre de distinguer le cas des élèves qui ont fourni **un travail régulier et ont obtenu des résultats médiocres**, du cas des élèves qui ont eu des résultats médiocres mais qui n'ont pas fourni un travail satisfaisant et qui doivent effectivement faire leurs preuves à l'examen.

Il appartient au chef d'établissement :

- d'apposer son **visa** et de veiller à ce que le **candidat signe** le livret,
- s'assurer que les **commentaires** tiennent compte des recommandations et des délais imposés,
- d'émettre, le cas échéant, des **observations**, au vu des appréciations des enseignants consignées dans le livret scolaire et après échanges avec l'équipe pédagogique, au sein du conseil de classe notamment.

Avis en vue de l'examen du baccalauréat

Avis de l'équipe pédagogique

pour l'ensemble des élèves de l'établissement de la spécialité concernée, indiquer la proportion de chaque catégorie d'avis

☐ Très favorable : _____ % ☐ Favorable : _____ % ☐ Doit faire ses preuves : _____ %

Effectif dans la spécialité : _____

Visa et observations éventuelles (bilan, progrès constatés) du chef d'établissement

Nom :

Date :

Signature :

Partie réservée à l'élève

Date :

Signature :

Visa du président du jury

Premier groupe d'épreuves

Deuxième groupe d'épreuves

Date :

Signature :

Date :

Signature :

6. INFORMATIONS RELATIVES AU PARCOURS ET AUX APPRENTISSAGES DE L'ÉLÈVE

Une page en fin de livret consigne les **éléments marquant le parcours de l'élève dans l'établissement**.

Ces rubriques, renseignées par le(s) **conseiller(s) principal(aux) d'éducation** et le **professeur principal**, viennent ainsi compléter le profil de l'**élève et prennent acte** de l'apport éducatif de la vie scolaire dans sa formation.

Informations relatives au parcours et aux apprentissages de l'élève

CYCLE TERMINAL

Engagements et responsabilités de l'élève au sein de l'établissement

partie complétée par le conseiller principal d'éducation (CPE)

chaque case est cochée une seule fois, en première ou en terminale

☐ Délégué de classe

☐ Éco-délégué

☐ Représentation lycéenne (CA, CVL, CESC, etc : préciser) :

☐ Autres (artistique, culturel, scientifique, social, sportif, etc : préciser) :

Observations éventuelles on s'attachera dans les commentaires à valoriser les éléments positifs pouvant jouer en faveur de l'élève

Nom :

Date :

Signature :

CLASSE DE PREMIÈRE PROFESSIONNELLE

Observations de l'équipe pédagogique et du conseiller principal d'éducation sur l'investissement de l'élève et sa participation à la vie du lycée

On s'attachera dans les commentaires à valoriser les éléments positifs pouvant jouer en faveur de l'élève

Nom :

Date :

Signature :

CLASSE DE TERMINALE PROFESSIONNELLE

Observations de l'équipe pédagogique et du conseiller principal d'éducation sur l'investissement de l'élève et sa participation à la vie du lycée

On s'attachera dans les commentaires à valoriser les éléments positifs pouvant jouer en faveur de l'élève

Nom :

Date :

Signature :

Compétences numériques (PIX)

Cadre de référence des compétences numériques : Le référentiel, outil de positionnement et de certification donne lieu à une **certification des compétences numériques en fin de cycle 4 au collège et au cycle terminal du lycée**. Il s'articule autour de **5 compétences**.

<https://eduscol.education.fr/721/cadre-de-referance-des-competences-numeriques>

Lien : <https://pix.fr/>

Les compétences évaluées par PIX :

<https://pix.fr/competences/#:~:text=Les%20comp%C3%A9tences%20%C3%A9valu%C3%A9es%20par%20Pix%201%20Informations%20et,de%20texte%2C%20de%20pr%C3%A9sentation%2C%20...%20Plus%20d%27articles..%20>

Compétences numériques (PIX)

Domaine	Compétence	Niveaux								
		Compé- tence non certifiée	1	2	3	4	5	6	7	8
INFORMATION ET DONNÉES	Compétence 1.1 : Mener une recherche ou veille d'information									
	Compétence 1.2 : Gérer des données									
	Compétence 1.3 : Traiter des données									
COMMUNICATION ET COLLABO- RATION	Compétence 2.1 : Interagir									
	Compétence 2.2 : Partager et publier									
	Compétence 2.3 : Collaborer									
	Compétence 2.4 : S'insérer dans un monde numérique									
CRÉATION DE CONTENU	Compétence 3.1 : Développer des documents à contenu majoritairement textuel									
	Compétence 3.2 : Développer des documents visuels ou sonores									
	Compétence 3.3 : Adapter les documents à leur finalité									
	Compétence 3.4 : Programmer									
PROTECTION ET SÉCURITÉ	Compétence 4.1 : Protéger les équipements									
	Compétence 4.2 : Protéger les données personnelles et la vie privée									
	Compétence 4.3 : Protéger la santé, le bien-être et l'environnement									
ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE	Compétence 5.1 : Résoudre des problèmes techniques									
	Compétence 5.2 : Évoluer dans un environnement numérique									

8. TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNÉES ET DROITS DES PERSONNES

Le présent livret scolaire recueille des informations faisant l'objet d'un traitement informatique.

Il a pour finalité :

- **l'aide à l'évaluation et à l'appréciation du candidat** pour les jurys du baccalauréat au moment des délibérations,
- une **finalité statistique en vue de permettre la mise en place d'un outil de pilotage pédagogique.**

Les destinataires des données et informations à caractère personnel sont à destination :

- 1/ du président du jury de l'examen** en tant qu'élément d'appréciation au moment des délibérations (sauf le nom, le prénom du candidat ainsi que son établissement d'origine) ;
- 2/ des membres du jury** au moment des délibérations en tant qu'outil d'aide à la décision (sauf le nom, le prénom du candidat ainsi que son établissement d'origine) ;

- 3/ du chef de centre d'examen** aux fins d'organisation de l'évaluation des candidats ;
- 4/ des agents habilités de la division des examens et concours** de l'académie aux fins d'organisation de l'examen ;
- 5/ du président de la commission de discipline** du baccalauréat en cas de sanction dans le cadre d'une procédure disciplinaire liée à l'examen ;
- 6/ des agents habilités du service statistique ministériel** à des fins exclusivement statistiques ;
- 7/ des agents habilités des services statistiques académiques** à des fins exclusivement statistiques.

L'élève majeur ou le représentant légal de l'élève mineur :

- **bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui concernent l'élève** en en faisant la demande **par tout moyen écrit** (en particulier par un formulaire prévu à cet effet) **au chef d'établissement** ;
- **peut également**, pour des motifs légitimes dûment **justifiés**, **s'opposer** au traitement des données le concernant.